

Saint-Julien-Molin-Molette Carrière des Gottes : avis favorable pour la poursuite d'activité

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport issu de l'enquête publique tenue du 18 septembre au 18 octobre. Il délivre un avis favorable, mais recommande notamment d'envisager de faire passer plus de poids lourds via Colombier pour délester un peu Saint-Julien-Molin-Molette. Le dossier est désormais dans les mains du préfet.

Blandine Baudier – 17 déc. 2023 à 06:00 – Temps de lecture : 5 min



Comme toujours, l'enquête publique concernant la poursuite d'activité sur la carrière des Gottes a divisé fortement les contributeurs. Le commissaire enquêteur a décidé de rendre un avis favorable, assorti de recommandations. Photo Blandine Baudier

En mars 2022, le Tribunal Administratif annulait l'arrêté autorisant à Delmonico Dorel la poursuite d'activité sur le site de la carrière des Gottes. [Un nouveau dossier](#) avait été déposé par le carrier, qui ne disposait depuis que d' [une autorisation temporaire](#) pour une activité fortement limitée.

Aussi, [le rapport](#) du commissaire enquêteur émanant de [l'enquête publique](#) tenue du 18 septembre au 18 octobre était très attendu du carrier comme des opposants. Le verdict est tombé le 1er décembre : [l'avis est favorable](#). Il est toutefois assorti de six recommandations et d'une remarque, qui illustrent bien toute la problématique du dossier en pointant notamment l'un des enjeux majeurs : la nécessité de limiter le passage de camions par Saint-Julien-Molin Molette et de trouver un itinéraire alternatif. Que ce soit en créant une voie d'évitement ou en répartissant différemment les poids lourds sur les routes.

« Se rapprocher autant que possible du niveau de circulation qui traverse actuellement Saint-Julien »

Le commissaire enquêteur admet, dans sa « remarque » que la réalisation d'un itinéraire d'évitement du bourg est très complexe : « Elle exige avant tout le consensus de toutes les parties prenantes et, en particulier, des communes directement concernées. Au terme de l'enquête, je pense qu'actuellement ce consensus n'existe pas. » Et il explique que c'est la raison pour laquelle il n'a « formulé ni réserve ni recommandation sur ce sujet ».

Il recommande toutefois d'« envisager avec les municipalités de Colombier, de Saint-Julien et des autres communes concernées la possibilité de faire passer plus de poids lourds via Colombier que n'en prévoit le projet afin de se rapprocher autant que possible du niveau de circulation qui traverse actuellement Saint-Julien dans le cadre de l'autorisation temporaire (50 passages par jour). »

Les autres recommandations portent notamment sur la mise en œuvre rigoureuse des prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale et de la prise en considération [des préconisations du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat](#).

« On va voir si on peut faire un effort supplémentaire »

Dans l'attente de la suite de la procédure, Delmonico Dorel indique qu'il analyse actuellement la possibilité d'intégrer les recommandations du commissaire enquêteur. « On va voir si des choses peuvent être bougées à la marge, si on peut faire un effort supplémentaire. De très gros efforts ont déjà été consentis par l'entreprise pour réduire fortement le nombre de camions passant par Saint-Julien par rapport au dossier de 2020 », rappelle Joachim Boitard, directeur général délégué du Pole Industrie de Delmonico Dorel.

Et d'ajouter : « L'autorisation provisoire a été très contraignante, pas seulement pour l'entreprise, mais également pour le territoire car nous ne pouvions plus répondre à l'ensemble des besoins. » Et que si l'objectif était de « maintenir l'emploi sur le site », poursuivre à ce niveau ne serait « ni rentable pour le territoire en termes de travaux à réaliser, ni pour l'entreprise ».

Les opposants déçus mais prêts à continuer le combat

À la lecture du rapport du commissaire enquêteur, la maire pirailonne Céline Elie et son conseiller Alex Vagnon sont déçus. « Les conclusions sont hyper orientées en faveur de l'industriel... On s'attendait à un avis plus contraignant. Mais ce sont surtout les considérations économiques qui ressortent, plus que l'impact environnemental et il ne fait pas beaucoup référence aux avis techniques. »

« On veut tenter de négocier »

Pour eux, le projet est « surdimensionné » : « La carrière pourrait continuer à exister, mais de façon réduite comme elle l'est actuellement, pour une utilisation locale. On pourrait se la réapproprier. Mais là, il y a confusion entre la demande d'une entreprise et le besoin d'un territoire... »

La municipalité n'entend pas pour autant baisser les bras et a demandé un rendez-vous au préfet. « Au vu des recommandations, on veut tenter de renégocier. Ce qui serait logique, c'est que le préfet fasse baisser le tonnage. On va essayer de le convaincre », annonce Céline Elie.

Le positionnement du commissaire enquêteur laisse aussi perplexe le collectif des riverains et habitants. « Il voudrait que le carrier se rapproche du niveau de circulation actuel à Saint-Julien. L'ennui, c'est que l'autorisation prévoit l'exploitation à hauteur de 150 000 tonnes, contre 100 000 tonnes aujourd'hui. Donc je ne vois pas comment c'est possible. La création d'une déviation a été abandonnée par toutes les parties prenantes et c'est normal, car elle serait quasiment impossible à réaliser. Toutefois, faire passer davantage de camions par Colombier puis Véranne et Maclas n'est pas du tout adapté non plus », fait remarquer Gérard Cancade.

« Le pot de terre contre le pot de fer »

D'ailleurs, si [le conseil municipal de Véranne](#) a délivré un avis favorable au dossier, il l'a assorti de réserves notamment sur l'utilisation de la D34, et a même émis un avis défavorable quant à l'utilisation de la route de Maclas par des camions de plus de 19 tonnes. Côté D8, Graix a émis un avis défavorable au projet.

Gérard Cancade a le sentiment que « c'est le pot de terre contre le pot de fer », que c'est « un simulacre d'enquête publique » sur un dossier qui est « le même que celui qui avait été annulé par Tribunal administratif mais masqué, habillé de vert ». Il se dit prêt encore à dénoncer le futur arrêté qui pourrait être délivré par le préfet. Le collectif l'avait d'ailleurs fait de nouveau pour l'arrêté provisoire. Mais le Tribunal administratif a rejeté la demande d'annulation que ces habitants portaient avec la municipalité de Saint-Julien.



Pour réduire le trafic, Delmonico Dorel a abandonné certains marchés

Dans le projet présenté, le carrier explique qu'il s'engage sur un maximum de 120 passages de camions par jour (240 avant 2020), dont 84 passant par le bourg de Saint-Julien-Molin-Molette. Pour une moyenne annoncée de 70 passages par jour, dont entre 42 et 49 passages pour Saint-Julien.

« L'entreprise a travaillé à une nouvelle organisation permettant de réduire le trafic en pointe, notamment grâce à la mise en œuvre d'une logistique contrainte et à l'abandon de certains marchés, nécessitant des cadences fortes d'approvisionnement journalier comme la réalisation de plateforme industrielle », explique Delmonico Dorel.

En outre, la municipalité de Colombier a accepté que 30 à 40 % des poids lourds liés à la carrière traversent sa commune.